



Association québécoise pour une Taxation des Transactions financières pour l'Aide aux Citoyens

Bulletin no 3 Avril 2001

La publication des textes de négociations de la ZLÉA

Est-il possible de démocratiser la ZLÉA ?

Le 7 avril dernier, les ministres du Commerce des 34 pays participant aux négociations de la ZLÉA annonçaient, dans le cadre de la déclaration publiée à l'issue de leur conférence tenue à Buenos Aires, qu'ils s'étaient mis d'accord pour rendre publics les documents de la négociation. Cette décision, qui a surpris plus d'un observateur, faisait suite à la demande déposée le 23 février par les représentants du Canada qui demandaient que le processus de négociations soit plus transparent.¹

Ce geste, dont il faut reconnaître le caractère inédit, viendrait, selon le ministre Pettigrew, « couronner les efforts que le Canada avait commencé à déployer pour accroître la transparence du processus de la ZLEA au cours de la réunion ministérielle de la ZLEA qui avait eu lieu en 1999 à Toronto ». ² Ainsi, cette « victoire », serait avant tout diplomatique. Il y a là une tentative de récupération, aussi opportuniste que maladroite, des luttes de milliers de femmes et d'hommes des trois Amériques. ATTAC veut ici rétablir les faits, non pas pour le plaisir de prendre le ministre

Pettigrew en défaut, mais bien plutôt parce que l'histoire de cette victoire populaire est riche d'enseignements et de perspectives qu'il convient de mettre en lumière.

Une lutte populaire continentale contre un processus antidémocratique

S'appuyant sur les leçons tirées des débats et des luttes qui ont entouré la mise en place de l'ALENA et de nombreux autres traités de libéralisation du commerce et des investissements, des organisations de tous les pays des Amériques ont déployé de vastes efforts pour mettre en place une large coalition en vue de contrer le projet d'intégration continentale proposé par le président des États-Unis de l'époque, George Bush. Ces efforts ont culminé avec l'organisation en avril 1998 du premier Sommet des Peuples tenu à Santiago au Chili.³ « En plus de rejeter le caractère antidémocratique et l'absence de consultation populaire dans ce processus mis de l'avant par nos gouvernements, les participants ont aussi refusé la logique

¹ Voir le Communiqué no 26 (2001) du MAECI du 23 février (http://198.103.104.118/minpub/Publication.asp?FileSpec=Min_Pub_Docs/103934.htm). Voir aussi le texte de la demande canadienne – datée de février 2001 - à : <http://www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/Civilsociety-f.asp>

² Communiqué no 44 (7 avril 2001) du MAECI : http://198.103.104.118/minpub/Publication.asp?FileSpec=Min_Pub_Docs/104069.htm

³ Six principes généraux ont alors été formulés et serviront de base au développement des positions que défendra l'Alliance Sociale Continentale alors naissante face au projet de la ZLÉA : favoriser la démocratie et la participation ; respecter les plans de développement nationaux ; pratiquer le développement durable ; sanctionner les droits humains fondamentaux ; réduire les inégalités et, enfin, contrôler les capitaux spéculatifs. Pour en savoir plus, voir : **Vers une alliance sociale continentale. Sommet populaire des Amériques. Recueil des conclusions générales.** RQIC (http://sometdespeuples.org/fr/pdf/STGO_RQIC_avril%2098%20copy.pdf)

même du libre commerce comme alternative de développement pour notre continent. »⁴ Ainsi, dès 1998, l'absence de transparence et le caractère biaisé, où seuls les intérêts des milieux des affaires seraient entendus et défendus, de l'ensemble du processus de négociation de la Zone de libre-échange des Amériques étaient-ils clairement identifiés et critiqués. Aussi, parmi les quatre engagements décidés par l'Alliance sociale continentale lors de ce Sommet, figure celui de revendiquer le droit de **décider de l'acceptation finale par référendum ou plébiscite national**.

Est-il utile de rappeler que, dès le début des négociations en vue de la création de la ZLEA en 1994, l'Organisation régionale interaméricaine des travailleurs (ORIT/CISL), qui comprend 45 millions de travailleurs et de travailleuses, lutte pour que la société civile puisse participer au processus.

La nature profondément antidémocratique du processus de négociation a également fait l'objet de critiques de la part de parlementaires réunis au sein du Forum parlementaire du Sommet des peuples, forum devenu permanent depuis, et par les participants à la 2^e Conférence des parlementaires des Amériques (COPA) qui enjoignaient les négociateurs de la ZLEA à une plus grande transparence et à divulguer les textes de la négociation.

Plus récemment, l'Alliance sociale continentale, appuyée par des milliers d'organisations dans les pays de l'Hémisphère, lançait une campagne autour de la tenue du Sommet de Québec autour de la revendication « Libérer les textes ». Au Canada, la Table de convergence d'opposition pacifique à la ZLEA – dont ATTAC-Québec est membre – organisait le 2 avril dernier, sous la direction logistique d'Opération SalAMI, une perquisition citoyenne des bureaux du Ministère des affaires étrangères et du commerce international (MAECI) en vue d'aller chercher les textes et de les rendre publics. **Le gouvernement canadien renforce le caractère antidémocratique du processus de négociation**

Le 20 février 2001, les 147 députés du parti gouvernemental votaient contre une motion présentée par le Bloc québécois demandant que le Parlement puisse voter sur tout projet de ZLEA avant qu'il ne soit ratifié par le gouvernement canadien. Tout en se prononçant contre la motion, le ministre Pettigrew a alors fièrement annoncé en Chambre qu'il présenterait sous peu une demande au 33 autres ministres du commerce de divulguer les textes.

Comment peut-on, dans une même phrase, se prononcer d'une part **contre** un débat parlementaire sur un projet d'accord et **en faveur** de la divulgation des textes ? En fait, cela est fort possible quand on comprend, comme le gouvernement canadien l'a bien saisi, qu'il n'y a pas de lien entre les deux choses. En effet, et Jean-Pierre Charbonneau, le président de l'Assemblée nationale du Québec et un des fondateurs de la COPA, est lucide quand il écrit que « Jusqu'à ce jour, aucune des quelque 300 assemblées parlementaires du continent n'était en mesure d'assumer adéquatement ses responsabilités fondamentales de surveillance du pouvoir exécutif et de contribution à l'élaboration de bonnes politiques publiques en rapport avec la ZLEA ». ⁵ Et ce n'est pas la divulgation des textes en soi qui change quoi que ce soit à cette situation tout à fait inacceptable.

Quand, dans la tête des zéloteurs du néolibéralisme, l'intégration continentale doit se faire essentiellement par le marché, c'est-à-dire par la concurrence, la démocratie ne peut être un enjeu. Cela explique pourquoi les seuls acteurs autres que les haut fonctionnaires ayant voix au chapitre des négociations sont ceux du Forum des gens d'affaires. Cela explique aussi pourquoi il y a plus de 900 fonctionnaires qui travaillent à plein temps

⁵ Lettre parue dans l'édition du 11 avril du journal *Le Devoir*. Monsieur Charbonneau écrivait également que « En agissant comme s'ils étaient des monarques élus à la tête d'oligarchies politico-technocratiques, les chefs d'État des 34 pays du continent non seulement contredisent leur engagement vertueux de départ, ils accentuent la tendance générale mondiale de la marginalisation des parlements par les pouvoirs exécutifs (les gouvernements). », propos qui lui ont valu de sévères critiques tant du Parti libéral que du Parti québécois ! Pour lire le texte, voir : <http://www.ledevoir.com/ago/2001b/char110401.html>

⁴ *Idem*, p. 5

sur l'accord de libre-échange et que la Commission des droits humains de l'OEA n'en compte que 40. Cela explique aussi pourquoi les entreprises peuvent acheter leur présence aux activités du Sommet de Québec, le ministre Pettigrew justifiant leur présence par l'importance qu'y revêt le commerce alors qu'on ne cesse de nous répéter que le Sommet se penchera sur la démocratie, raison pour laquelle, nous dit-on, il n'est pas important que les textes soient divulgués avant sa tenue.

Comment pouvons-nous prendre au sérieux des clauses qui viseraient à exclure de la ZLÉA des pays dont le gouvernement serait fondé sur des mesures anticonstitutionnelles quand ces mêmes clauses sont mises de l'avant par des pays – nommément les États-Unis - qui ont fomenté et financé des coups d'état à la douzaine en Amérique latine et centrale, coups d'état comme celui de 1973 au Chili qui visait à assurer le libre développement de l'économie de marché ? À quoi cela sert-il d'avoir une constitution s'il est possible, tout en la respectant rigoureusement, d'évincer les parlementaires du débat sur un accord aussi important que celui de la ZLÉA ?

Une nouvelle étape dans la lutte contre la ZLÉA

Comme on peut le constater, la décision de divulguer les textes de la négociation est une victoire pour tous ceux qui depuis 1994 revendiquent une plus grande transparence du processus. Ce sont les pressions constantes de la société civile de partout dans les Amériques – et au Canada en particulier – qui ont amené les Pettigrew de l'Hémisphère à reculer. Aussi mince soit-elle, cette victoire montre que l'opposition à la ZLÉA ne cesse de croître et qu'elle rejoint des acteurs de toutes les régions et de toutes les sphères de la société. En fait, ce sont les gouvernements qui sont isolés.

Il convient donc de tirer les leçons de cette bataille.

1. L'opposition est efficace parce qu'elle présente un front uni. L'opposition doit conserver un caractère transparent, démocratique, large et pacifique.

2. Les pouvoirs exécutifs des gouvernements marginalisent de plus en plus les instances législatives (parlementaires et sénateurs) en refusant de les intégrer dans les négociations ainsi que les instances judiciaires en instaurant un droit international qui les contourne.

3. Ce sont les fondements idéologiques du projet de ZLÉA qui en font une proposition antidémocratique : tout projet d'intégration continentale qui a pour base le marché, c'est-à-dire la concurrence, ne peut que sécréter encore plus d'inégalités. Il est impossible de construire et renforcer la démocratie, le respect des droits humains et le développement durable sur ces seules bases.

4. Les forces d'opposition à la ZLÉA ont fait la preuve qu'elles peuvent définir des revendications unitaires et coordonner leurs actions à l'échelle des trois Amériques. Il convient maintenant de renforcer les liens, de préciser des stratégies locales, nationales et continentales et de tisser des liens plus durables avec les nouveaux alliés qui commencent eux aussi à remettre en question toute la légitimité du processus de la ZLÉA.

5. Nous ne devons pas fossiliser les formes d'organisation que nous nous sommes donné jusqu'à maintenant. Chacune des coalitions mises en place doit faire un bilan serré de son travail et de ses perspectives d'action.

6. Nos formes de lutte doivent continuer à être multiformes : manifestations de rue, activités culturelles, sessions de formation, commissions parlementaires, etc. Nous devons élargir nos activités d'éducation populaire de manière à joindre encore plus de citoyens et ainsi multiplier nos forces.

7. Nous devons nous pencher sur les revendications sur lesquelles concentrer nos actions dans les prochains mois : commission parlementaire permanente sur la ZLÉA, référendum ou plébiscite national. Ces questions devront être mises sur la table et discutées le plus largement possible.

8. ATTAC-Québec entend renforcer, tant au Canada qu'à l'échelle internationale, son

travail autour de ses revendications fondamentales (taxe sur les transactions financières, abolition des paradis fiscaux, contrôle des investissements) qui seront autant de moyens d'attaquer les fondements idéologiques du projet de ZLÉA et de renforcer la solidarité entre les peuples des Amériques en vue d'assurer un meilleur développement social.

Est-il possible de démocratiser la ZLÉA ? Nous ne le pensons pas. Mais il est tout à fait possible, dans la lutte contre la ZLÉA, de renforcer la démocratie, de clarifier nos revendications et les solutions de rechange que nous mettons de l'avant. Il est tout à fait possible de faire naître une nouvelle logique aux rapports entre les peuples, les pays et leur manière de faire du commerce.

ATTAC-Québec au Brésil

Des militants, des intellectuels et des économistes d'Amérique du Sud ont pris l'initiative de créer un groupe de réflexion sur la fiscalité. Ils ont invité ATTAC-Québec à participer à une conférence qui aura lieu du 27 au 29 avril, à Rio de Janeiro. Monsieur Pierre Beaulne, économiste à l'emploi de la Centrale des syndicats du

Québec, représentera ATTAC-Québec lors de cette rencontre. Il est à noter que les frais de voyage et de séjour sont entièrement assumés par l'organisme qui nous invite. Les textes débattus seront disponibles auprès d'ATTAC-Québec et seront bientôt affichés sur notre site. C'est un dossier à suivre.



Joignez-vous à ATTAC-Québec !

5744, ave. l'Esplanade
Montréal (QC) H2T 3A1
Tél. : 514-279-7364
Télécop. : 514-352-0046
quebec@attac.org
www.atta.org/quebec/

